



Étude de Vulnérabilité au Risque de Submersion Marine



Livrable J
Dossier type pour les actions de réduction de la
vulnérabilité des particuliers
Demande subvention par le « Fonds de Prévention
des Risques Naturels Majeurs »

William HALBECQ
Expert Gestion des Risques Majeurs
Mitigation & Résilience



Contenu

Introduction : Les subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier ».....	3
Liste des mesures finançables et taux de subvention associés	4
Opérations rendues obligatoires par le règlement du PPRL	4
Déroulement de la procédure.....	5
Liste des pièces justificatives à fournir au dossier pour les particuliers.....	6
Délais à respecter et calendrier	7
1 Dépôt de la demande	7
2 Accusé de réception de la demande	7
3 Instruction du dossier par le Préfet de département.....	7
4 Avis : Arbitrage et décision attributive	7
5 Réalisation des travaux.....	8
6 Courrier à adresser à la Préfecture et versement de la subvention	8
Liste des pièces à fournir pour obtenir le paiement de la subvention	9
Les études et travaux de prévention des particuliers et des entreprises rendues obligatoires, ou recommandées par le PPR Submersion marine.....	11



Introduction : Les subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier »

Votre bien immobilier est soumis au risque de submersion marine. Un Plan de Prévention des Risques Submersion marine est approuvé.

Des actions de réduction de la vulnérabilité sont envisagées, actions que vous avez choisi de lancer vous aussi. Dans ce contexte, il vous est possible de bénéficier d'une subvention en provenance du « Fonds Barnier ».

Vous trouverez dans les pages ci-après la démarche à suivre pour remplir et suivre l'avancement de votre dossier. Mais cette subvention n'est sans doute pas la seule à laquelle vous pouvez prétendre pour votre projet. Renseignez-vous auprès des autres acteurs territoriaux.

Le fonds est alimenté par un prélèvement de 12% sur les primes et cotisations additionnelles relatives à l'assurance contre le risque de catastrophes naturelles figurant sur les contrats d'assurances (principalement habitation).

Il a pour but de financer des actions à caractère préventif pour :

- Assurer la sécurité des personnes
- Réduire les dommages aux biens et aux activités économiques
- Contribuer au développement des territoires intégrant la présence du risque
- Contribuer au développement d'une culture locale du risque.

Ces mesures concernent à la fois les collectivités comme les particuliers. Deux documents type sont disponibles en fin de document, qui permettent de constituer le dossier. Une notice permet également de suivre la procédure, et lister les documents nécessaires au bon traitement de votre demande.





Liste des mesures financières et taux de subvention associés

Mesures financières	Bénéficiaires	Conditions	Taux de subvention
Opérations de reconnaissance	Personnes physiques ou morales propriétaires	Danger avéré pour les constructions ou la vie humaine (notamment suite à une submersion)	30%
Etudes et travaux imposés par un PPR Submersion marine¹	Personnes physiques ou morales propriétaires	Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	40% pour logement 20% pour activité économique

Opérations rendues obligatoires par le règlement du PPRL

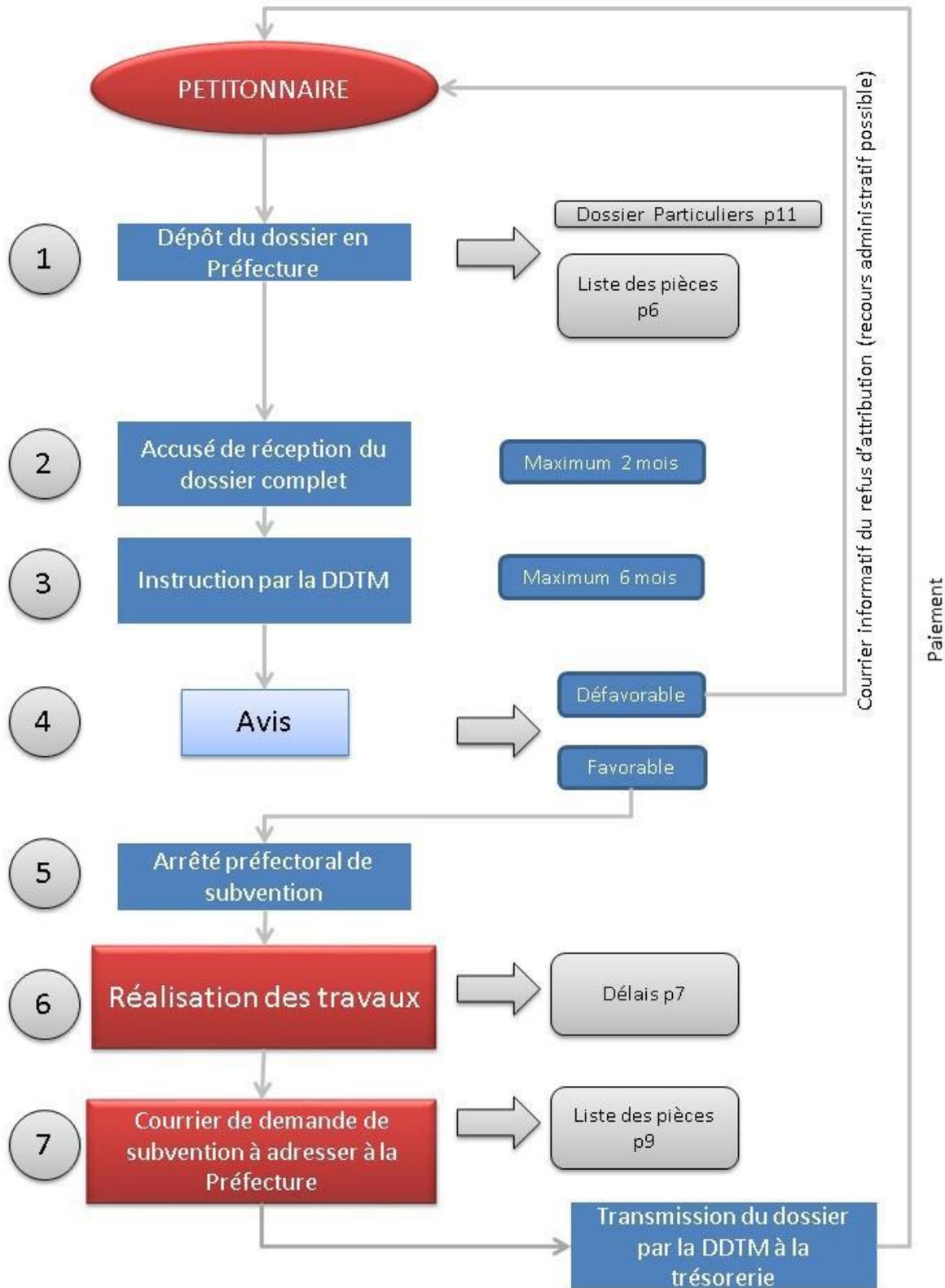
Titre IV du règlement du PPRL	À destination de collectivités
	Installer un panneau signalant le risque de submersion marine sur les parkings ouverts au public
	Sceller les mobiliers urbains, sportifs et de loisirs
	Tenir un registre des personnes vulnérables
	Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des établissements scolaires et d'accueil d'enfants (crèche...), de personnes âgées et/ou handicapées situés dans les zones à risques
	Réaliser un plan de mise en sécurité des ERP accueillant des personnes vulnérables et situés en zone rouge ou au niveau des bandes de débordement-rupture
	Mettre en sécurité du réseau d'assainissement (verrouillage, grille...)
	Informez sur le Plan Familial de Mise en Sûreté
	À destination des activités économiques
	Réaliser un diagnostic de vulnérabilité
Arrimer des citernes de produits polluants ou toxiques	
Mettre hors d'eau ou en site étanche des stockages de polluants	
Fixer ou arrimer des caravanes et autres habitations légères de loisirs	
Installer un panneau d'information sur le risque de submersion marine dans les campings	
Titre V du règlement du PPRL	À destination des particuliers
	Réaliser une zone refuge pour les habitations situées en zone rouge et au niveau de la bande de débordement rupture
	Installer un détecteur d'eau au rez-de-chaussée de l'habitation pour les habitations situées en zone rouge et au niveau de la bande de débordement rupture
	Mettre en place un dispositif d'ouverture manuelle sur les ouvrants et portes pour les habitations situées en zone rouge et au niveau de la bande de débordement rupture
	Installer des volets résistant au choc en rez-de-chaussée des façades des habitations situées au niveau de la bande de précaution liée au franchissement*
	Fixer ou déplacer au-dessus de la cote de référence les citernes de produits polluants ou toxiques
Mise en sécurité des piscines par un dispositif de mise en sécurité comprenant le balisage visible au-dessus de la cote de référence et la couverture de sécurité	

*spécifique au PPRL du Boulonnais

¹ Dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien



Déroulement de la procédure





Demande de subvention (en 2 exemplaires) :

- un courrier de demande de subvention adressé au Préfet du Pas-de-Calais
- la demande de subvention datée et signée (pièce 1)
- un certificat d'assurance dommages en cours de validité
- une estimation de la valeur de l'habitation
- en cas de sinistre déjà survenu :
 - attestation du montant des indemnités versées au titre des CATNAT
 - attestation de la nature des travaux
 - copie des factures ou devis détaillés si les travaux n'ont pas encore eu lieu
- devis détaillé du coût des opérations

Personne formulant la demande de subvention :

Mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970 :

- photocopie du mandat de gestion
- photocopie de la carte professionnelle

Mandataire non professionnel, procuration sous seing privé, dûment signée ou procuration autorisant un mandataire à prendre les engagements.

Locataire ou exploitant, déclaration sur l'honneur selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

Pièces techniques :

- extrait du zonage réglementaire où se situe le bien ;
- estimation par un professionnel de l'immobilier de la valeur vénale de l'unité foncière hors risque et avant sinistre éventuel.

Pour toute question relative à la procédure vous pouvez contacter le Service de l'Environnement de la DDTM62 par :

Courriel : ddtm-ser-cpr@pas-de-calais.gouv.fr

Téléphone : 03 21 22 99 99





Délais à respecter et calendrier

1 Dépôt de la demande

T : Dépôt du dossier par tout pétitionnaire auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

*Préfecture du Pas-de-Calais
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Demande de subvention fonds Barnier
Rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS Cedex 9*

2 Accusé de réception de la demande

T + 2 mois : Dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier, la DDTM62 doit vous informer par accusé de réception, du caractère complet du dossier ou vous demander les pièces manquantes. Dans ce cas, le délai est suspendu. En l'absence de réponse de l'administration à l'expiration du délai de deux mois, votre dossier est réputé complet.

Le dossier doit être déclaré ou réputé complet avant tout démarrage du projet, sauf cas dérogatoire (en cas d'urgence avérée, le préfet peut autoriser, par décision, le commencement d'exécution du projet avant la date à laquelle le dossier est complet).

En aucun cas cet accusé de réception ne vaut promesse de subvention.

3 Instruction du dossier par le Préfet de département

T + 4 mois : le préfet de département émet un avis. S'il est favorable, le dossier est transmis au préfet de région, dans le cas contraire un courrier signifiant le refus de la subvention est envoyé au demandeur.

4 Avis : Arbitrage et décision attributive

T + 4 à T + 8 mois en fonction de l'organisation des commissions statuant sur les demandes de subvention. En vue de la programmation régionale, le Préfet de région émet un avis. Un arbitrage national est ensuite réalisé en fonction des priorités et des ressources du FPRNM.



5 Réalisation des travaux

Si la subvention est accordée, le pétitionnaire a un délai de 2 ans pour engager le projet.

6 Courrier à adresser à la Préfecture et versement de la subvention

Un courrier de justification des travaux est à adresser à la Préfecture avec les justificatifs listés page 9, à l'adresse suivante :

*Préfecture du Pas-de-Calais
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Demande de subvention fonds Barnier
Rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS Cedex 9*

Conformément à la convention, le versement de la subvention est effectué sur la production de pièces justifiant la réalisation du projet et la conformité de ses caractéristiques avec celles visées dans la demande de subvention. Le montant de la subvention est calculé sur la base du montant réel des dépenses effectuées.

Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet, au prorata de sa réalisation et dans la limite de 80% du montant prévisionnel de la dépense.

L'autorité qui attribue la subvention effectue un suivi régulier de la réalisation du projet et s'assure de la conformité de ses caractéristiques par rapport à la décision d'attribution de la subvention.

Si vous n'avez pas déclaré l'achèvement de votre projet dans un délai de quatre ans à compter de la date de début d'exécution, il est considéré comme étant terminé. Le préfet liquide la subvention sur présentation des factures des travaux réalisés à cette date (ce délai peut être prolongé par décision motivée du préfet).

Liste des pièces à fournir pour obtenir le paiement de la subvention



Ces pièces sont à joindre IMPÉRATIVEMENT au courrier de demande de versement de la subvention

Les factures acquittées ;

Une attestation de parfait achèvement établie par une personne qualifiée (maître d'ouvrage, mandataire, architecte, etc.) ;

Un RIB pour recevoir la subvention.





Lettre de demande de subvention du fonds Barnier

Etat civil :
Adresse :
Tél. :

Préfecture du Pas de Calais
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 09

Monsieur le Préfet,

Mon logement/entreprise située (mettre l'adresse) est classé en zone (mettre la couleur du zonage réglementaire) du PPR Littoral dans la commune de (nom de la commune)

Afin de me mettre en conformité avec les préconisations du règlement, je souhaite mettre en œuvre les travaux suivants (mettre la liste des travaux prévus) :

-
-
-
-
-

Ces travaux étant éligibles au Fonds Barnier, je vous transmets la demande officielle, ainsi que les différents documents demandés. Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Pétitionnaire

Pièces jointes :

- Le formulaire de demande officiel ;
- liste des pièces techniques et financières ;
- RIB pour le versement de la subvention.



**Demande de subvention par le fonds Barnier (FPRNM)
Département du Pas-de-Calais**

1. LE MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Identification de la personne chargée du suivi du dossier de demande de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. LE CONTEXTE

Historique (situation de risque déjà connue, joindre les justificatifs, photographies, rapports, presse, etc.) :



3. LE PROJET

Désignation :



Nature (étude/travaux) :





[Redacted content]

Objectifs et résultats attendus :

[Redacted content]

Coût du projet :

[Redacted content]

Montant de la subvention demandée :

[Redacted content]





Calendrier prévisionnel de réalisation :

[Empty grey box for the forecast implementation calendar]

Date et signature :

[Empty grey box for date and signature]

